



LA CHAMBRETTE

SAS au capital de 10 000€ - RCS 948 045 257

Siège Social : 4b rue Victor Hugo – 33 480 CASTELNAU DE MEDOC

Tel : 05 33 09 47 50 – E-mail : [castelnaudemedoc@laforet.com](mailto:castelnaudemedoc@laforet.com)

No TVA Intracommunautaire : FR44948045257 – Titre professionnel : Agent Immobilier. Carte Professionnelle : CPI 33012023000000023 délivrée par la CCI de Bordeaux. Activités : Transaction et Gestion. Garantie Financière : SMA 8 rue Louis Armand 75 738 PARIS CEDEX 15. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## VENTES

Honoraires de transaction hors cas particulier\* (voir ci-dessous)

| Prix de vente           | Honoraires |
|-------------------------|------------|
| < 100 000€              | 6 000 €    |
| 100 000 € < < 115 000 € | 8%         |
| 115 001 € < < 135 000 € | 7%         |
| 135 001 € < < 170 000 € | 6,5%       |
| 170 001 € < < 220 000 € | 6%         |
| 220 001 € < < 350 000 € | 5,5%       |
| > 350 001€              | 5%         |

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

\* Cas particuliers : honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence : le barème appliqué est celui de l'agence détentrice du mandat de vente, avec un partage d'honoraires entre agences.

Honoraires Estimation : 190 € TTC

## LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

| Visites<br>constitution et étude du dossier<br>rédaction du bail                                      | Etat des lieux  |
|---|---|
| <b>ZONES TRES TENDUES</b>   |   |
| 12€ TTC/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et<br>12 € TTC/m <sup>2</sup> à la charge du locataire | 3€TTC/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et<br>3€ TTC/m <sup>2</sup> à la charge du locataire |
| <b>ZONES TENDUES</b>  |   |
| 10€ TTC/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et<br>10 € TTC/m <sup>2</sup> à la charge du locataire | 3€TTC/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et<br>3€ TTC/m <sup>2</sup> à la charge du locataire |
| <b>HORS ZONES TENDUES</b>   |   |
| 8€ TTC/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et<br>8 € TTC/m <sup>2</sup> à la charge du locataire   | 3€TTC/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et<br>3€ TTC/m <sup>2</sup> à la charge du locataire |

Meublés : 15% TTC du loyer annuel hors charge à la charge du preneur

Locaux Commerciaux : 20% TTC du loyer hors charges à la charge du preneur.

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,95% TTC du loyer et charges par mois

Garantie de Loyers Impayés (GLI) : 2,5% TTC (voir conditions en agence).